

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **77 (1941)**

Heft 21

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Place au concours.* — S. P. V. *Carnet du bon président.* — GENÈVE : U. I. P. G. MESSIEURS : *A propos du statut de la femme.* — *Société genevoise de travail manuel.* — NEUCHÂTEL : *Comité central.* — TRIBUNE LIBRE : *Pour la famille.* — INFORMATIONS : *Groupe romand d'études pédagogiques.* — *Chez nos voisins : France.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : AD. FERRIÈRE : *Le réajustement de l'école publique.* — ALB. R. : *Nouveaux documents sur et pour l'école.* — H. : *Langue maternelle (Esquisses de leçons de choses dans le milieu familial).* — W. P. : *Port d'armes.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

PLACE AU CONCOURS

Maîtresse de travaux à l'aiguille. — L'Abergement, 3 juin.

S. P. V.

Notre S. P. V. étant une fédération, sa bonne marche ne peut être assurée que par une étroite collaboration entre le Comité central et les Comités des sections. Nous pensons qu'il n'est point superflu de rappeler les devoirs qui incombent au président d'une section, devoirs qui ne sont pas tous spécifiés dans les statuts qui la régissent.

CARNET

du bon Président de section.

Quelques formalités à retenir :

1. Une démission doit être donnée *six mois à l'avance.*
2. Le membre démissionnaire doit encore sa cotisation pour l'année où il démissionne, quelle qu'en soit la raison.
3. Le président veille au recrutement des jeunes auxquels il remet un exemplaire des statuts S. P. V. et des statuts de section. Il leur fait remplir un bulletin d'adhésion dûment signé et daté ; lequel sera expédié *sans retard* au caissier central.
4. Tous les changements de domicile doivent être communiqués au Comité central.
5. Il demande l'honorariat pour les collègues qui quittent l'enseignement après avoir fait partie de la S. P. V. pendant 25 ans au moins.
6. Il fait convoquer les Assemblées de section, en prépare l'ordre du jour et les préside.

7. Il désigne les commissions pour étudier les sujets proposés par le Département, le Comité central ou l'Assemblée générale.

8. Il représente la section à l'Assemblée des délégués.

9. Il cherche des conférenciers pour les séances de section, organise des cours de perfectionnement pour le corps enseignant : dessin, gymnastique, etc.

10. Il prend, quelquefois, la parole au nom de la section, à l'Assemblée générale.

11. Le président souhaite longue vie et paisible retraite à ceux qui arrivent au terme de leur carrière pédagogique.

12. Il assiste à la cérémonie funèbre des membres S. P. V. actifs, honoraires ou auxiliaires, commande la palme aux Pompes funèbres et leur adresse un dernier adieu.

13. Il lit régulièrement le *Bulletin*, afin que les communications du C. C. ne lui soient pas inconnues.

Le Comité.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS A PROPOS DU STATUT DE LA FEMME

Les allocations familiales, le cumul, le chômage et le statut de la femme sont quatre problèmes dont la guerre va précipiter la solution. De ce point de vue, il semble urgent que chacun, brièvement et sans nulle intention de polémique, expose tranquillement ses idées et, pour mon compte, je commencerai par les arguments suivants :

1. Pour un même niveau de vie, une famille réclame beaucoup plus d'argent qu'une personne seule. La nourriture, le vêtement, les maladies ou les plaisirs sont choses presque proportionnelles au nombre des vies humaines qui composent un foyer. C'est là non seulement un fait social, mais d'abord une donnée biologique puisque partout dans le règne animal il y a proportion entre le nombre des vivants et la consommation totale.

2. Il faut prendre note de la légitime ascension intellectuelle et sociale accomplie par la femme moderne et constater que le mariage, pour nos contemporaines, ne consiste plus à s'accommoder au mari choisi par les parents mais à se décider librement pour un parti. Aujourd'hui, toute femme revendique le droit inaliénable d'assurer son existence matérielle et de choisir librement son état de vie, célibat ou mariage.

3. Il existe de grandes et belles familles qui ont été désirées par la mère et qui sont le fruit d'un commun amour et d'un commun sacrifice des époux. En revanche, il est sûr que de prétendues belles familles découlent d'un monstrueux égoïsme masculin payé par le long et douloureux calvaire d'une pauvre victime. De ce même point de vue, l'intérêt bien compris d'un peuple pourrait bien être dans des foyers qui élèvent sans trop de privations un petit nombre d'enfants.

4. Le mariage ne doit pas signifier pour la femme une finale pure et simple (ce serait même bien dangereux pour l'unité et l'indissolubilité conjugales), mais un équilibre entre le dévouement maternel et la personnalité féminine, un équilibre entre le foyer et la participation à la vie sociale. Il est juste que l'un des buts du mariage soit d'élever des enfants, mais il est faux de définir la femme comme une simple machine à multiplier les régiments et de nier les richesses intellectuelles et morales de la personnalité féminine.

5. Les idées et les faits mentionnés ci-dessus entraînent la triple conclusion suivante : a) *Un salaire professionnel* variable selon l'activité exercée : A travail différent, salaire différent ; b) *Un supplément matrimonial* proportionnel à la classe sociale ; c) *Un supplément familial* jusqu'au deuxième ou au troisième enfant. J'y reviendrai.

GEORGES DURAND.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORMES SCOLAIRES

Assemblée générale ordinaire.

Mercredi 4 juin 1941, à 20 h. 30, au Café Lyrique.

Ordre du jour :

Partie administrative :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Lecture des rapports statutaires, discussion, votation.
3. Election du comité.
4. Nomination des vérificateurs des comptes.
5. Fixation de la cotisation.
6. Rapport du délégué à l'Assemblée de la Société suisse, à Berne.
7. Désignation éventuelle d'un représentant au Cours de modèles réduits, à Bâle.
8. Enquête sur le jardin scolaire (rapporteur : J. Chambordon).
9. Atelier itinérant pour la campagne ; état de la question.
10. Les ateliers de loisirs de « Pro Juventute » ; exposé, discussion.
11. Propositions individuelles.

Partie technique :

1. *Papiers décorés* (emploi de « terres ») ; indications pratiques (L. Dunand).
2. *Modèles réduits* (planeurs) ; leur construction (W. Breithaupt).

* * *

L'assemblée sera précédée d'un repas facultatif ; rendez-vous au Lyrique, à 19 h. 15. Invitation cordiale à tous, membres ou non, de notre groupement.

Le comité.

NEUCHÂTEL

COMITÉ CENTRAL

Séance du 17 mai 1941.

Lors de l'Assemblée des délégués, le 15 mars dernier, le Comité central a reçu mandat de nantir la Fédération des fonctionnaires de la nécessité de se remettre en campagne en vue d'une adaptation des traitements aux nécessités du jour. Dans la discussion, on a fait valoir que la suppression de la retenue de 5 % ne suffit plus à compenser l'augmentation du coût de la vie qui atteint présentement le taux de 20 %. Il ressort aussi que l'allocation familiale doit être maintenue. De plus, elle devrait être attribuée en faveur des enfants âgés de moins de 20 ans, au lieu de 18 ans, étant donné les changements survenus dans les conditions du travail et de l'apprentissage. L'âge de 18 ans admis, il y a fort longtemps, comme limite des allègements fiscaux n'est plus compatible avec les besoins nouveaux.

Ces propositions ont été transmises à la Fédération qui est d'accord, en principe, de poursuivre son action en faveur d'une amélioration des traitements. Elle invite auparavant les groupes affiliés à lui faire connaître leurs revendications.

Le Comité central décide de consulter les sections sur ce sujet afin de tracer une ligne de conduite précise à nos représentants à la Fédération. Les instructions nécessaires seront données aux présidents de sections par voie de circulaire, et les réponses devront parvenir au président de la S. P. N. d'ici fin juin.

Les statuts de la Fédération des fonctionnaires viennent de sortir de presse. Ils ne seront pas remis pour le moment aux membres de notre association vu qu'ils feront corps dans une brochure avec les statuts de la S. P. N., qui seront réimprimés après révision.

J'ajoute que la dite fédération se présente au monde sous la dénomination interminable de *Fédération neuchâteloise des Sociétés cantonales de titulaires de fonctions publiques*. Je me permets, dès aujourd'hui, de réduire cet attirail incommode à la simple appellation employée dans ces lignes.

* * *

Pro Familia recommande à l'attention du Comité central une publication d'un haut intérêt que cette association s'efforce de répandre dans tous les milieux de notre canton. Il s'agit d'une étude que l'auteur, Mlle Magdeleine Renaud, intitule : *Les problèmes de la famille au point de vue de la dénatalité dans le canton de Neuchâtel*. La plupart de nos journaux ont publié une analyse de ce travail. Le Comité central estime que les éducateurs ont le devoir de s'intéresser aux mesures à envisager pour la protection de la famille. Aussi, décide-t-il de faire l'acquisition de 50 exemplaires de la brochure qui lui est recommandée. Ils seront répartis entre nos comités de sections.

D'autre part, le Comité central, répondant à une invitation de Pro Familia, s'est fait représenter à l'assemblée du 10 mai, à Neuchâtel, dans laquelle le *Conseil neuchâtelois de la famille* récemment constitué a exposé son programme et pris les premières mesures d'action.

Ce conseil, rattaché aux milieux les plus divers, a nommé un certain nombre de commissions. Citons entre autres celles qui auront la tâche d'étudier les problèmes relatifs aux allocations familiales et au divorce.

Il a été décidé ensuite d'organiser, pour l'automne prochain, une campagne en faveur de la famille, analogue à celle qui s'est faite dans le canton de Vaud. Des comités de district seront chargés des mesures d'exécution. Nos sections s'y feront représenter. Elles recevront prochainement des instructions à ce sujet.

Le Comité central a chargé Mlle Blanche Luscher d'assister aux prochaines réunions du Conseil de la famille et de le tenir au courant des décisions et discussions.

Il a accepté avec empressement de collaborer à une œuvre préconisant, parmi les moyens de redressement de la famille, le principe des allocations familiales qui sont du nombre de nos revendications. Mais son acceptation n'est pas liée seulement à ce point du problème. Il a conscience que la protection de la famille comporte celle de l'enfant sur qui repose l'avenir du pays, l'enfant que nous guidons vers cet avenir et dont la cause doit tenir sans cesse en éveil la sollicitude de l'éducateur.

* * *

Les retenues sur les traitements des mobilisés ont mis certains de nos collègues, pères de famille, en fâcheuse posture financière. Le Comité central désirerait en atténuer les effets par la création d'une caisse de secours ou caisse de compensation interne, qui pourrait être établie, par exemple, sur le modèle de l'organisation en vigueur dans la Fédération des typographes.

Une contribution des membres de la S. P. N. constituerait le principal élément de ressources.

Les sections seront consultées sur la question de principe. Si elles s'y rallient, le Comité central leur soumettra ensuite un projet détaillé des modalités financières.

Il espère que son initiative recevra bon accueil, en dépit des appels qui foisonnent pour secourir les misères de l'heure. Notre solidarité s'étendra certainement encore à ceux d'entre nous que les devoirs militaires ont plongés dans la gêne.

* * *

Le Comité central a pu constater, sur rapport des représentants de chaque district, que les parrainages en faveur des enfants victimes de la guerre a pris un nouvel essor depuis l'ouverture de l'année scolaire en cours.

Nous avons fait allusion (*Bulletin* N° 12) à l'intervention du Comité central dans un conflit entre une commission scolaire et l'un de nos sociétaires. Le bureau fait rapport sur l'entrevue qu'il a eue à ce sujet avec la Direction de l'Instruction publique. Il s'agit de régler une situation un peu exceptionnelle. Grâce à un esprit de large compréhension de la part de M. Antoine Borel chef du Département de l'Instruction publique, un *modus vivendi* honorable, et accepté par notre collègue, sera soumis à l'agrément de la commission scolaire en cause.

Reprenant les observations faites à titre personnel par l'un des vérificateurs de comptes du dernier exercice, le Comité central estime que la technique comptable du caissier est aussi simple que possible et d'une clarté suffisante. Il ne voit pas la nécessité de la modifier. En revanche, il tiendra compte du désir de placer une plus grande part de nos fonds sur des valeurs pupillaires, bien que les placements actuels offrent toute sécurité.

Autre décision : le Comité central se fera représenter au « Rassemblement romand ».

J.-ED. M.

TRIBUNE LIBRE **POUR LA FAMILLE**

Sous ce titre, un collègue genevois, Ch. E. D., apporte dans le *Bulletin* du 17 mai, sa contribution à la cause de la famille.

Ce collègue trouve que l'on va trop loin ; j'aurais aimé qu'il indiquât ce qu'il entendait par là, car, jusqu'ici, il n'a encore rien été entrepris de positif pour la famille, si ce n'est des discours.

Il parle de charges nouvelles pour les célibataires ; je me demande : quelles charges le célibataire peut-il avoir qui n'en soient pas pour le père de famille ?

Quant aux sacrifices du célibat, je les ignore comme beaucoup ignorent ceux, réels, du mariage.

Ne nous arrêtons pas au célibataire déficient et au marié taré, ces cas sont heureusement assez rares.

Allocation familiale : un palliatif... Si vous aviez comme moi quatre gosses, et que vous receviez celles que la S. P. V. a distribuées cette année, si modestes soient-elles, vous n'appelleriez pas cela un palliatif, un remède peu équitable, mais une bénédiction...

Les trois instituteurs cités comme exemple ne prouvent rien ; on ne peut pourtant pas s'apitoyer sur le collègue auquel les enfants donnent encore des soucis à 55 ans, je pense que beaucoup d'humains sont dans le même cas ; je ne pleurerai pas sur la vie toute de labeur du célibataire ; c'est la vie de chacun.

Quant aux trésors d'affection, ils ont été heureusement assez abondamment distribués par la Providence pour que l'on puisse les témoigner à la fois à ses propres enfants et à ceux des autres en classe...

Ramener ce problème uniquement à des exemples pris dans notre sein, c'est trop le restreindre, car la misère n'y existe pas. — Mais nous avons en classe de ces enfants auxquels il manque le nécessaire ; leur famille ne peut que quémander des secours ou s'isoler dans sa misère. Ne pensez-vous pas que l'allocation familiale serait le moyen idéal pour aider sans humilier ?

Pensez aux bienfaits de la caisse de compensation qui assure le nécessaire aux familles de nos mobilisés ; croyez-vous qu'ils tiendraient encore à la frontière si elle n'existait pas ?

En passant, ne serait-il pas normal de la transformer après guerre en caisse d'allocations familiales ; on propose d'en faire une assurance vieillesse, c'est assurément fort louable, mais à mon avis, c'est mettre la charrue devant les bœufs. Tout d'abord, nourrissons, éduquons la jeunesse et celle-ci à son tour, tout naturellement, comme elle l'a toujours fait, s'occupera des vieillards.

Quant au « Aide-toi, le Ciel t'aidera » que mon collègue trouve tout à fait suffisant comme encouragement aux pères de famille, il est bien dans la ligne de la campagne entreprise en Suisse ; on a cherché le mal partout : abandon du culte de famille, abandon du chemin de l'église, défaut de conscience, etc., etc., on s'est dit enfin : aidons la famille, mais comment ? et on a trouvé : faisons des lois sur le divorce... protégeons... ça ne coûte rien ! alors qu'il faut *aider financièrement*. N'ayez crainte, jamais le père et la mère de famille, quelle que soit l'allocation familiale, ne pourront s'en remettre entièrement à la caisse X ou Y, leur vie sera toujours pleine de calculs et de restrictions.

Notre collègue termine enfin par : Mieux vaut UN nouveau citoyen normal que *plusieurs* dégénérés qui coûtent à la collectivité.

Ou bien, cette phrase se rapporte aux naturalisations et alors je n'ai pas eu connaissance que nos autorités naturalisent des dégénérés.

Ou bien, on veut exprimer simplement qu'une pomme saine vaut mieux que plusieurs tarées — alors on pouvait se dispenser de l'écrire ; chacun s'en doute.

Ou enfin, prétendrait-on que seules les familles peu nombreuses ont des enfants normaux et que les autres ne mettent au monde que des dégénérés ! C'est une méchanceté inutile et fausse qui ne résiste pas à un instant de réflexion.

Lausanne, le 19 mai 1941.

B. BEAUVERD.

GROUPE ROMAND D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES

(Assemblées préparatoires pour un Rassemblement romand.)

CONVOCATION

**Samedi 7 juin, à 14 h. 15 et à 20 h. 15, dans la salle du Carillon
et à l'Hôtel de la Paix, Lausanne.**

A 14 h. 15 : **Assemblée d'étude.***Ordre du jour :*

1. Introduction : « Le grand privilège des éducateurs suisses ».
2. Discussion du projet de convocation pour le Rassemblement romand et du préambule.
3. Activité des groupes et travail d'information.
4. Administration et divers.

A 20 h. 15 : à l'**Hôtel de la Paix** : **Rencontre avec nos collaborateurs** ne faisant pas partie du corps enseignant primaire.*Ordre du jour :*

1. Introduction (probablement par M. Louis Meylan). « Collaboration ».
2. Activité des collaborateurs non membres du Corps enseignant primaire.
3. Discussion.
4. Organisation et divers.

Le Comité de la S. P. R., les Sociétés pédagogiques cantonales et les sections pédagogiques sont *instamment* priés de se faire représenter à ces assemblées.

N. B. — Les collègues désirant passer la nuit à Lausanne seront cordialement reçu(e)s chez des Lausannois, si le désir nous en est communiqué.

CHEZ NOS VOISINS

France (Suite). Le Syndicat national groupant de 110 à 135 mille instituteurs des écoles publiques est dissous. Quelques-uns de leurs dirigeants (Mander, par une prudence compréhensible, ne cite pas de noms) ont été disciplinairement déplacés ; l'un est en prison en Allemagne ; un petit nombre seulement sont encore à la tête de leur classe. Tous les maîtres qui prirent part à la grève de 1938 ont été congédiés, leurs droits à la retraite supprimés. Ces mesures frappent 2 à 3 mille personnes. Tôt après leur entrée à Paris, les Allemands occupèrent le Palais royal, siège de la F. I. A. I. Le gouvernement de Vichy se propose de grouper tous les employés de l'Etat, y compris les instituteurs, en une seule association. Le principe d'autorité sera à la base de cette association ; les dirigeants devront être agréés par le gouvernement et travailler sous la direction d'un chef responsable devant le ministre. Interdiction absolue de s'associer avec d'autres groupements. En bref, la liberté d'association pour le personnel enseignant est morte.

Les organes gouvernementaux et la presse française sont hostiles au corps enseignant. Il ne manque pas de journaux pour le rendre responsable de la défaite militaire. (A suivre.)

A huitaine, un important solde de correspondances vaudoises et genevoises.

Réd.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LE RÉAJUSTEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

L'École publique d'hier n'a pas « failli à sa tâche », comme on va le répétant trop souvent, mais « les circonstances générales qui conditionnaient son action ont changé », et, dès lors, « un réajustement est devenu nécessaire ». Qui dit cela ? Un novateur téméraire ? Non, le Directeur même de l'Enseignement primaire du canton de Genève, M. Albert Atzenwiler. Il faut recommander — oui, recommander chaudement — à tous : autorités, parents, instituteurs et institutrices, l'opuscule de 20 pages à peine, où cet homme de cœur a condensé ce qu'il aperçoit comme étant « La Mission de l'École ».

On y reviendra plus loin. Constatons tout d'abord un fait réjouissant : les publications, motions, groupements en faveur d'une réforme de l'école trop individualiste et trop intellectualiste qui a exercé son action de 1880 à 1920, vont se multipliant. Il me semble que c'est M. Louis Meylan, avec son livre magnifique — je dirais presque : somptueux, par la richesse et l'éclat classique des pensées — qui a ouvert le feu. Oui, je sais, « Les Humanités et la Personne » est un ouvrage difficile à lire. Son sous-titre : « Esquisse d'une philosophie de l'enseignement humaniste » a rebuté de prime abord certains lecteurs que seules les lectures « faciles » mettent en appétit. Tant pis pour eux. Ils se privent d'une belle occasion de s'élever, en pleine conscience, à un niveau d'exaltation et de beauté qui semblait l'apanage de la poésie seule. Le directeur de l'École supérieure de Jeunes filles de Lausanne a su, avec quel art ! faire pénétrer Dame Pédagogie dans l'Elysée des Muses. Gageons que, sur le seuil, elle aura dû laisser tomber le manteau de son « complexe d'infériorité » !

Depuis 1939, M. Louis Meylan a récidivé. Il vient de publier, au Secrétariat de Pro Juventute, « Notre École secondaire au service du pays » ; 90 pages seulement, mais une des contributions les meilleures que l'on ait publiées récemment sur l'idée d'une réforme scolaire. C'est l'œuvre collective d'une communauté de travail dont M. Henri-L. Miéville est le créateur et on sait avec combien de clairvoyance le professeur de philosophie de l'Université de Lausanne suit de près les conditions de redressement de l'esprit helvétique.

C'est de Lausanne encore, mais cette fois du Grand Conseil qu'est parti un mouvement de réforme scolaire qui, soutenu par l'opinion et par le corps enseignant, peut conduire loin. L'initiative en est partie de M. Edouard Sillig, de Vevey ; une pétition également présentée au corps législatif vaudois avait pour but : « la concentration nationale et sociale de la jeunesse suisse ». L'initiative et la pétition ont occupé

huit pleines séances de la Commission nommée pour en faire l'étude. Rapporteur M. Georges Bridel, Municipal, ancien Directeur des Ecoles de Lausanne. A l'unanimité, le 27 janvier, le Grand Conseil a voté quinze propositions qui doivent assurer une meilleure « préparation à la vie » à la jeunesse des écoles.

Sur un plan tout autre, M. Alfred Carrard, bien connu comme Directeur de l'Institut psychotechnique du Champ de l'Air, à Lausanne, et comme organisateur du travail dans les usines, a publié, sous le titre : « La Jeunesse de Demain », un exposé bref de l'« économie » de l'école : atteindre le plus d'effets utiles avec le moins d'efforts perdus. Actuellement, on observe plutôt l'inverse : d'énormes efforts couronnés par des résultats bien souvent décevants, plus encore : décourageants. Et voici, sous une forme sans doute sommaire, mais clairement présentée, l'Ecole active remise sur le pavois. Car, après son élan de 1920 et des années suivantes, celle-ci semblait bien oubliée ! Mais les noms changent et les besoins demeurent, suscitant d'autres préoccupations analogues ou même identiques.

Et le corps enseignant, dans tout cela, quelle attitude prend-il ? Car enfin c'est lui le premier intéressé à voir des méthodes plus efficaces mises en œuvre. Si le pays, par sa jeunesse, doit être le bénéficiaire de toute transformation scolaire, c'est le maître qui doit en être l'ouvrier. Or une bonne partie du corps enseignant avait conservé une certaine défiance à l'égard des novateurs trop hardis, trop « théoriciens », jugeait-on, de 1920. Quand on a affaire à quarante ou cinquante gosses turbulents, ceux qui voudraient « changer tout cela » apparaissent comme des trouble-fête dangereux. Puis il y a eu, dans les journaux pédagogiques, un malentendu fâcheux. La Société pédagogique romande a eu peur qu'au « définitif » d'hier, on veuille substituer un « définitif » de demain. Il n'est pas jusqu'aux mots : règlements scolaires, examens, inspecteurs, qui ne suggèrent l'image d'une administration où l'uniformité et la routine seraient l'idéal du bon fonctionnaire. Heureusement quelques instituteurs et institutrices ont pris en quelque sorte le contrepied de cette attitude trop prudente. La science psychologique a pourtant à son actif quelques découvertes « pondérables » — je pense aux étapes de l'évolution naturelle de l'enfance que nul autre mieux que M. Jean Piaget, dans ses nombreux livres pleins d'observations minutieuses et précises, n'a mises en lumière. Laisser tomber ce qui est définitivement mort, comme une certaine analyse grammaticale prématurée dont le vieil homme que je suis a gardé le pire souvenir, est non seulement un devoir, mais un gage de succès dans cette œuvre si délicate de l'orientation psychologique de l'enfance où tout ce qui va à l'encontre d'un développement normal se retourne contre l'éducateur lui-même ! Inattention, indiscipline, voire même immoralisme, sont le fruit amer des

erreurs des adultes, parents et instituteurs scolaires, périmées — et souvent, comme les programmes trop exigeants et les examens selon l'ancien gabarit intellectualiste basé sur la mémoire et la raison pure, imposées au corps enseignant par la loi elle-même ! — Les règlements sont là pour que l'on ne puisse pas impunément faire mal et faire du mal à la jeunesse ; ils ne doivent en aucun cas empêcher de bien faire celui qui saurait faire mieux que le minimum exigé, — j'entends bien : mieux en qualité !

Le G. R. E. P. ou Groupe Romand d'Etudes Pédagogiques, dont l'initiateur est le Président de la Société pédagogique neuchâteloise, M. William Perret, a compris que la réforme ne doit pas être « statique » mais « dynamique », tenir compte des lois de la croissance physique, intellectuelle, morale et spirituelle de l'enfant. Et aussi bien et surtout de son attitude affective, du monde de sentiments qui l'animent. Combien il est réjouissant de voir, de son côté, un Directeur de l'Enseignement primaire le comprendre ! Quand M. Atzenwiler écrit : « L'éducation de l'enfant devrait être une, comme l'esprit et le cœur sont un. Toute conception fragmentaire implique un morcellement de l'être, et par conséquent, un morcellement de l'action », il met le doigt sur la plaie. Quand il dit : « Tous nos programmes scolaires contiennent ce que les adultes pensent être nécessaire aux enfants et non ce que l'expérience a révélé possible et utile », il corrobore ce qu'Edouard Claparède — le grand savant mort en 1940 — avait affirmé avec preuves à l'appui dès avant d'avoir fondé, en 1912, l'Institut J.-J. Rousseau.

Et puisque je parle des novateurs de cette époque reculée qui ont, apparemment, été si peu suivis, reconnaissons qu'ils ont parfois voulu aller trop vite en besogne. Comme le montre M. Atzenwiler, l'individualisme mal compris et l'intellectualisme exclusif régnaient encore en maîtres absolus à l'école de ce temps. Parler de spontanéité, d'intérêts — phénomènes affectifs —, de la solidarité entre élèves, d'« autonomie » des écoliers, était manifestement prématuré. Avec des maîtres non préparés à toutes les tâches de l'Ecole nouvelle, on eût marché tout droit à l'anarchie. Certaines expériences désastreuses — heureusement isolées — l'ont prouvé. Le mot même d'« autonomie » — où *nomos* veut dire : loi, règle, maîtrise de soi, imposées par soi à soi-même — a été compris comme — que sais-je ? — « soviets d'élèves » ou quelque chose d'approchant ! Les maîtres « honnêtes » se rebiffaient.

En Italie, Lombardo-Radice avait mieux compris quand, dans la loi de l'enseignement primaire qu'il avait rédigée, il mettait la Poésie à la base de l'éducation, et ceci jusque dans le domaine des sciences naturelles. La Beauté n'est-elle pas partout ? Aussi — je cite encore M. Atzenwiler — « pour être féconde et durable, une réforme doit être organique, c'est-à-dire résulter d'une transformation interne et naturelle

de l'organisme ». Partir de ce qui *est*, réellement, oui, de ce qui existe réellement de vivant, de sain, de constructif chez l'enfant lui-même. Et ceci varie selon les âges et selon les types.

La réforme scolaire romande est en bonne voie. Faisons-lui confiance. Mieux : venons-lui en aide. Chacun où et comme il le peut. L'avenir de nos enfants n'est-ce pas bien certainement l'avenir de notre pays ?

AD. FERRIÈRE.

NOUVEAUX DOCUMENTS SUR ET POUR L'ÉCOLE

« Bulletin de législation scolaire comparée ».

Nous avons entre les mains le *Bollettino di Legislazione scolastica comparata* édité par les soins du Ministère de l'Education nationale d'Italie.

La présentation de ce bulletin, le choix et la disposition des textes prouvent que cette publication sera un excellent instrument de travail pour tous ceux qui s'occupent de questions scolaires.

D'une préface de M. le ministre Giuseppe Bottai à qui l'ouvrage est dédié, je tire quelques lignes significatives : « Nous avons assisté, et nous assistons à une véritable révolution en ce qui concerne l'école : en ce sens que les esprits qui autrefois restaient fermés aux problèmes scolaires s'y ouvrent aujourd'hui. Des problèmes de l'école partent en cercles concentriques toujours plus vastes, les problèmes multiples et fondamentaux de la vie du pays, et, aussi, de la vie des divers pays dans leurs rapports : de la vie en somme, de l'humanité qui, à travers les drames mêmes qui semblent la diviser, recherche les motifs profonds et universels qui pourront mieux l'unifier.

L'organisation scolaire, les diverses méthodes d'éducation, les recherches et les expériences dans ce sens révèlent mieux que toute autre chose le visage d'un pays, son histoire, ses aspirations. Car chacun sait que les relations politiques et économiques propres aux nations sont précédées, préparées, dirigées et inspirées par les relations culturelles. Or, l'école exprime précisément la partie la plus vitale de la culture d'un pays : ce qui justement, « de la vie », « crée la vie », c'est-à-dire « éduque et forme ».

L'on voit assez par ce court extrait de quelle manière élevée sont examinées toutes les questions qui concernent l'école. Comme le marque plus loin M. le ministre de l'Education nationale : « Si en apparence ce Bulletin répond à des fins purement scolaires, en réalité ses horizons sont beaucoup plus vastes ».

Les renseignements que nous apporte ce premier Bulletin sont très divers. Les lois, décrets et règlements mis en vigueur récemment en Italie, en Allemagne, en Espagne, en U.R.S.S., en Roumanie, au Japon et en Chine fournissent la matière d'une soixantaine de pages.

Des nouvelles variées sur l'activité scolaire dans le monde et des notices bibliographiques emplissent cinquante autres pages.

Notons que l'*Annuaire de l'instruction publique* en Suisse 1940 est l'objet d'une excellente étude sur deux pages de G. Gasperoni, et que, par ailleurs, une notice sur la radio à l'école tirée de notre *Annuaire* figure dans les colonnes du Bulletin.

Nous qui avons été navrés de voir disparaître du fait de la guerre bien des publications d'ordre pédagogique dont certaines d'un grand mérite, saluons avec plaisir cet ouvrage nouveau. Nous espérons qu'en mettant à la disposition du monde scolaire de bons documents sur la vie de l'école, il pourra contribuer à une meilleure compréhension réciproque de tous les éducateurs.

ALB. R.

LANGUE MATERNELLE

Esquisses de leçons dans le milieu familial (suite)

2. *Préparation de la leçon.* — Un autre moyen excellent de s'obliger à fermer les portes, c'est de les *dessiner* !... C'est aussi le meilleur pour préparer une causerie en classe qui ne se paie pas de mots, qui soit aussi vivante et instructive que possible. Et c'est indispensable, lorsqu'il s'agit d'un sujet aussi banal et prosaïque que celui de *la porte*..., quand on ne veut pas se contenter d'écrire une liste plus ou moins complète de termes, plus ou moins compris : de faire, comme l'on dit, du *vocabulaire*.

Nous avons, évidemment, pour matériel d'intuition de première main, et sous la main !... les portes du bâtiment scolaire, ou *maison d'école* ainsi qu'on le désignait autrefois, et maintenant encore dans les campagnes. Milieu toujours intéressant à étudier, et riche d'enseignements de divers genres... Vous êtes-vous amusé déjà à faire le compte de toutes les portes qui se trouvent placées dans votre collège, pour des destinations diverses ?... C'est par là, me semble-t-il, qu'il faudrait commencer, si l'on ne veut pas se contenter de bavarder dans le vide : *le nombre et la destination des portes de notre bâtiment* ; avec la conformation particulière de chacun des genres que vous y aurez repérés.

Nous en avons déjà pour quelques bonnes minutes à regarder, à noter, et à discuter. Tout un « petit voyage » !...

Ensuite, comme je ne puis pas vous demander d'apporter en classe les portes d'autres genres que vous avez chez vous, ou que vous trouverez, sans chercher beaucoup, dans votre quartier, dans votre village et les environs !... eh bien !... apportez-les-nous... *sur le papier*... Pour bien voir quelque chose, il faut s'arrêter quelques instants devant cette chose. Et pour observer tous les détails intéressants, il n'est pas de moyen plus amusant, et plus efficace, que de les *dessiner*.

3. *Équipement du vocabulaire.* — Il y a deux manières d'établir le vocabulaire d'un sujet. La plus simple, et la plus expéditive, c'est de mettre *les mots avant les choses*. Quitte à partir ensuite en quête de celles-ci, pour essayer de les repérer une fois ou l'autre, au hasard des occasions... Ou, ce qui arrive aussi, à ... ne pas partir du tout, et à continuer à se payer... de mots !... en s'accordant l'illusion facile de croire les posséder, alors qu'on les a simplement couchés sur le papier.

La seconde manière, c'est de se mettre tout d'abord à la recherche des choses ; et de n'inscrire les termes correspondants qu'une fois les objets duement vus et observés. C'est ce procédé que nous suivrons de préférence dans ces causeries-leçons sur le milieu familial. Donc, pas de présentation préalable d'un *vocabulaire*, pas plus en sèche colonne, qu'en texte suivi, fortement condensé.

La *chasse aux choses*, voilà ce que nous vous invitons à entreprendre pour débiter. Quelques indications vous suffiront pour que cette prospection soit fructueuse. Quelques questions qui vous fassent trouver des choses encore neuves pour vous ; qui ne se bornent pas à vous inviter à... *enfoncer des portes ouvertes* !

a) *recherche de noms* par les choses.

Examiner ce qu'une porte a de plus qu'une planche. — Notez, en partant des portes les plus simples, combien de pièces de menuiserie il a fallu pour confectionner ce meuble. — Informez-vous auprès d'un maître d'état des noms particuliers qu'il donne à chacun de ces éléments ; puis amusez-vous à repérer, sur les portes que vous rencontrez, l'un ou l'autre de ces éléments, en notant la situation, et la destination des appareils les plus simples comme des plus compliqués. — Comparez à cet égard les portes d'entrée, avec celles de l'intérieur d'un appartement, et de la maison dans son ensemble. — Examinez les pièces accessoires qu'il faut ajouter à la menuiserie pour qu'une porte puisse manœuvrer aisément, et se fermer solidement.

Informez-vous de ce que c'est qu'une *fausse-porte*, une *double-porte*, une *porte charretière* et une *porte cochère*, une *porte-croisée*, une *porte à claire-voie*, etc. ; voyez si vous pouvez en découvrir dans vos environs.

b) *recherche d'actions*.

Que pouvez-vous faire : *par* la porte ?... *à* la porte ?... *contre* la porte ?
Que ne faut-il pas faire ?... Quels services rendent les portes ?...

c) *raisonnement*.

Pourquoi ne faut-il jamais ouvrir une porte brusquement ?... la fermer bruyamment ?... se tenir derrière pour écouter ?... Quel remède apporter à une porte qui se ferme mal ?... Comment peut-on tenir une porte à la fois ouverte et fermée ?...

d) *exercices divers*.

Mesurez les *dimensions* des baies de votre maison ; puis exercez-vous

à apprécier de l'œil la grandeur des portes dans des constructions de genres différents. — Qui dénichera, avec mesure à l'appui, *la plus petite porte* de votre village, ou de votre quartier ? — Qui repérera la plus grande, avec dessin coté ?

e) préparez une jolie *narration* pour illustrer l'un ou l'autre de ces proverbes : *On m'a fermé la porte au nez. — Il faut passer par là, ou par la porte. — Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. — J'ai trouvé porte close.*

Et maintenant, en chasse pour une provision de clairs *dessins*, de *questions*, résolues ou non ; *d'historiettes* gentiment contées. H.

PORT D'ARMES

On voit de plus en plus des gosses jouer à « tuer ». Embusqués derrière un mur, ils attendent des camarades au nez desquels ils braquent un joli pistolet-jouet grandeur naturelle et fort bien construit. « J'te descends », « j'te supprime », « j'te canarde », etc.

C'est un spectacle désagréable, ce jeu du meurtre civil mimé par des enfants ; il cause toujours à l'adulte une impression très pénible.

« Mais, nous dira-t-on, l'enfant joue ; il ne rapporte pas ses gestes à des actes tragiques réels. Il manifeste seulement son instinct combattif naturel sur lequel il est bon de ne pas exercer de refoulement. »

C'est vrai, et quel pédagogue songerait à dramatiser les coups de poing, de pied... de langue que s'administrent les enfants ? Qui leur refuserait l'occasion d'occuper le chasseur, le trappeur, le sauvage qui vit en eux, et cela par des jeux même violents où le risque « d'attraper » un « bleu » demeure dans la règle.

Mais le jeu du meurtre au pistolet est d'autre nature et comporte des dangers apparemment imprévisibles ; il crée une habitude, un automatisme dont toute valeur de combat et d'efforts est exclue et qui implique, au contraire, une attitude de lâche surprise. Le geste du pistolet exerce au mépris de la vie.

Quand cet enfant, circulant la main fermée sur un pistolet, le doigt sur la détente, sera devenu un jeune homme, sait-on le rôle que jouera au moment de l'aveugle colère le souvenir, l'apprentissage inconscient d'un geste peut-être fatal ?

De plus, l'habitude de manipuler un pistolet-jouet conduira au désir de jouer avec le vrai pistolet d'oncle Ernest.. dans lequel on aura oublié une balle... celle de l'accident classique.

Le revolver est un jouet malsain. Quand on l'aura supprimé, il restera encore à l'étalage de nos bazars cent et une petites « mécaniques » utiles et intéressantes pour l'esprit et le corps de nos enfants.

Que faire du pistolet de Maurice ? L'offrir à la récupération des métaux, non sans l'avoir « dénaturé » par un solide coup de marteau.

W. P.

TEXTES LITTÉRAIRES Giboulées.

La pluie arrivait en retard cette année, longtemps après les perce-neige... mais il y avait eu la superbe pluie des giboulées. Elle est envoyée par des nuages montant à contre-jour, vers un soleil dur et luisant. Ils sont si lourds, si sombres que les arbres s'y dessinent en clair. Ils arrivent avec une rapidité d'avion et précipitent le météore d'une averse. Chaque goutte pique comme une abeille ; toutes les ruches de printemps essaient et le grand vent les poursuit comme un apiculteur affolé. Il voudrait les reprendre, mais elles sont sauvagement déchaînées.

(*Le voyage de Frère Jean.*)

MARIE GEVERS.

LES LIVRES

Vocazione europea della Svizzera, par Giuseppe Zoppi. (*Etudes littéraires, sociales et économiques de l'Ecole polytechnique fédérale.*) Editions polygraphiques, Zurich.

Qu'avons-nous fait au cours des siècles en faveur de la culture européenne ? Qu'ont fait, en particulier, nos villes, Bâles, Berne, Zurich, Genève ? Que faisons-nous aujourd'hui à l'aide de nos écoles, nos universités, nos revues et nos journaux ?...

A ces questions d'un intérêt actuel évident, Giuseppe Zoppi répond dans la première partie de sa brochure.

Dans la seconde partie, l'auteur passe en revue les valeurs de portée européenne que nous possédons : la structure de notre Etat, le paysage, les arts et les lettres, une industrie perfectionnée qui même en temps de crise trouve le moyen d'être d'un intérêt constant pour des pays de tous les continents.

Cette courte étude qui résume une causerie faite à l'Ecole polytechnique fédérale révèle une profonde culture, un fervent patriotisme et des dons de poète que le public connaît déjà par les œuvres précédentes de Giuseppe Zoppi.

Douce province, par Michel Seuphor. Jean Marguerat, éditeur. Lausanne.

Il y a dans ce livre bigarré beaucoup de pages-confession. Une confession d'intellectuel à l'esprit critique très développé, quelquefois âpre.

Michel Seuphor avait avant tout beaucoup de choses à nous dire. Par exemple comment un Parisien put vivre pendant six ans parmi le peuple d'un quartier misérable de petite ville de province, ce qu'il pense de la destinée de l'homme, du mariage, de la politique, de la religion, de l'amour. Avec tous ces matériaux et quelques autres, maniant surtout le jeu des contrastes, il a su construire un roman qui rend les idées attachantes en faisant assister le lecteur à leur éclosion dans le réel quotidien, toujours si plein d'inattendu, et dans les remous du cœur humain. Cœur aux sombres abîmes et aux reflets émouvants de la clarté intemporelle.

Encartage : Le présent numéro contient un encartage de la Ville de Berne invitant à la commémoration du 750^e anniversaire de sa fondation.

course. Car nous désirons, nous Bernois, que vous rapportiez de Berne, si vous lui faites une visite, un souvenir inoubliable.

Nous espérons vivement que vous viendrez une fois et vous souhaitons, maintenant déjà, la bienvenue.

Avec nos salutations confédérées

*Pour la Société de développement
de la Ville de Berne*

H. Brühl.





Monsieur l'instituteur,

Chers écoliers et écolières,



Cette année, notre chère et belle patrie fête son 650^e anniversaire. Nous nous rappellerons, le 1^{er} août, que les trois Confédérés, il y a 650 ans, ont fait sur le Grutli le serment sacré qui nous unit aujourd'hui encore et forme entre nous un lien solide, indissoluble. Dans une Europe déchirée par une effroyable guerre, les événements de 1291 nous reviennent chaque jour en mémoire et nous remplissent d'une reconnaissance immuable envers ceux qui nous ont donné notre liberté et notre chère patrie.



Cent ans déjà avant le serment du Grutli, le puissant duc Berchtold de Zähringen s'arrêta à l'endroit où l'Aar, en son cours tumultueux, décrit un grand arc autour d'une haute paroi rocheuse pour, ensuite, se perdre à l'intérieur du pays. C'est en 1191 que ce duc a fondé la ville que vous connaissez tous. C'est Berne, la jolie capitale de notre pays. Ainsi, au moment où la Confédération fête son 650^e anniversaire, il est donné aux Bernois de commémorer le 750^e anniversaire de la fondation de leur ville. Si l'on en croit la légende, le duc de Zähringen a donné à la ville le nom de Berne parce qu'il aurait tué un ours sur son emplacement.



C'est pour cette raison — vous tous le savez sans doute déjà — que Berne non seulement possède un ours dans ses armoiries, mais qu'elle en entretient depuis des siècles dans la célèbre fosse aux ours. Celle-ci est chaque année le rendez-vous de milliers de visiteurs étrangers, et ceux qui ne l'ont pas encore vue ne manqueront pas de venir la voir au plus tôt. Ceux qui connaissent la fosse aux ours reviennent la voir avec un plaisir jamais diminué, car la fosse des jeunes est toujours très animée et présente constamment de nouveaux spécimens, et les jeunes ours burlesques sont toujours les favoris des jeunes et des vieux.



Ceux qui aiment les animaux — et c'est bien le cas de nous tous certainement — trouvent à Berne encore bien d'autres attractions. Berne possède un magnifique jardin zoologique au bois du Dählhölzli. Mais comme les Bernois aiment les animaux, ils n'ont pas voulu les enfermer dans des cages. Les bêtes du jardin zoologique peuplent la forêt du Dählhölzli où les visiteurs se mêlent aux chevreuils, aux cerfs, aux chamois, aux bouquetins et à d'autres. C'est ce que vous devrez voir aussi, sans compter le beau paradis des enfants où ceux-ci peuvent même faire une promenade à dos d'âne.



L'histoire suisse abonde en faits guerriers et en conquêtes des vieux Bernois. Ils étaient une fois de puissants souverains qui régnaient sur de nombreux territoires suisses allant jusqu'à Genève. Aussi est-ce pour cette raison que la vieille et belle ville de Berne est construite à la manière d'une forteresse. Les maisons se serrent le long de rues larges qui respirent tant de bien-être. Monsieur le conseiller fédéral Etter a même appelé la Grand-rue, avec la célèbre Tour de l'Horloge, une „rue royale“. On doit lui donner raison. Chacun peut apprendre ici ce que sont la fierté et la force suisses et ce qu'elles sont capables de créer.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

CHATEAU D'ORON

FORTERESSE DU XIII^e SIÈCLE

Vue sur les Alpes. Cour ombragée. Meurtrières, souterrains, prisons, corps de garde, salle des chevaliers avec splendide bibliothèque. — Restauration sur demande. Grande salle pour sociétés. Prix spéciaux pour écoles.

Taveyannaz - Bovonnaz - Solalex - Anzeindaz

Sites incomparables — Flore alpine magnifique.

Arrêt chemin de fer : Barboleusaz — Tarifs spéciaux pour écoles et Sociétés.

Chemin de fer Bex-Gryon-Villars-Chesières.

CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE VILLARS - BRETAYE

Bretaye sur Villars (1850 m.) site admirable au pied du Chamossaire et des parois abruptes des Alpes Vaudoises. Jardin botanique intéressant. Parc à bouquetins et parc à marmottes. Station météorologique. Lac des Chavannes : pêche, canotage. Nombreuses excursions pour alpinistes.

Billets spéciaux pour Sociétés et Ecoles.

Haut fonctionnaire du Gouvernement slovaque cherche pour son fils de 10 ans, visitant le gymnase, un

éducateur

pour la formation du caractère du jeune garçon et la surveillance de ses loisirs.

Goût pour les sports et la vie à la campagne indispensable. Traitement selon entente, tout ou partiellement en francs suisses. Se présenter personnellement, sur invitation, du 8 au 10 juin, à Berne. Candidats âgés de 26 à 40 ans, de confession catholique, parlant le français comme langue maternelle et ayant quelques connaissances de l'allemand, disposés à s'engager pour deux ans au moins et à prendre leur fonction le 1er juillet 1941 sont priés de s'annoncer, si possible avec photographie, jusqu'au 6 juin 1941 sous chiffre O. F. 2721 B. à Orell Füssli-Annonces, Berne.

Instituteurs, institutrices! Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves!

Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :



le calcul
l'école active
le travail manuel

WILH. SCHWEIZER & Co. WINTERTHUR

La nature et les sciences

	Fr.
<i>Album des fleurs printanières</i> , 40 pl. en couleurs	6.—
<i>Album des fleurs d'été et d'automne</i> , 40 pl. en couleurs	6.—
<i>Atlas d'entomologie</i> :	
Papillons et chenilles, 2 vol. ; coléoptères, 2 vol. ; autres insectes, 2 vol., chaque vol. 12 planches couleurs	2.20
<i>Atlas des fossiles</i> , 3 vol., chaque vol.	2.20
BOURGET, L., D ^r . <i>Beaux dimanches, observations d'histoire naturelle, broché 4 fr., relié</i>	5.50
BINZ, A. et THOMMEN, E. <i>Flore de la Suisse, relié plein toile</i>	10.—
BOVEN, P. <i>Autour de nous, notes d'histoire natu- relle, avec 63 dessins de l'auteur, broché 5 fr., relié</i>	7.—
BROCHER, F. <i>Regarde. Promenades dans la campagne</i>	1.90
CORREVEON, H. <i>Nos arbres dans la nature, 100 pl. en couleurs</i>	7.50
HABERSAAT et GALLAND <i>Nos champignons, manuel suisse de l'amateur, 40 pl. coloriées. Cart. 4 fr. 80 et relié</i>	6.—
KOSCH, A. <i>Quelle est donc cette plante ?</i>	4.—
» <i>Qu'est-ce qui pousse là ?</i>	4.—
» <i>Que trouve-t-on en montagne ?</i>	4.—
» <i>Quel est donc cet oiseau ?</i>	4.—
» <i>Qu'est-ce qui pousse dans mon jardin ?</i>	4.—
RAMBERT, E. <i>Chants d'oiseaux, 16 pl. de Robert, broché</i>	6.—
	cart. 8 fr. 50 et relié 12.—
SCHRÖTER, C. <i>Flore coloriée des Alpes, 24 pl.</i>	8.80
COLLECTION : LES BEAUTÉS DE LA NATURE :	
CORREVEON, H. <i>Fleurs des champs et des bois. Champs et bois fleuris, chaque vol. 64 pl. en couleurs</i>	12.—
» <i>La flore alpine, 80 pl.</i>	12.—
» <i>Fleurs des eaux et des marais, 32 pl.</i>	12.—
ROBERT, P. A. <i>Les insectes, 2 vol., chacun avec 32 pl. en couleurs et nombreux dessins</i>	12.—
» <i>La vie des oiseaux. I : Rapaces, 32 pl.</i>	12.—
JACCOTTET, J. <i>Les champignons dans la nature, 76 pl.</i>	12.—
COLLECTION LECHEVALIER :	
Encyclopédie pratique du naturaliste : Arbres forestiers, fleurs des bois, des marais, des jardins, oiseaux, insectes, faune des lacs, champignons, chaque vol. illustré de planches coloriées de 5.— à	10.—
COLLECTION : LES LIVRES DE NATURE :	
Pourquoi les oiseaux chantent. — La vie des araignées. — La vie des crapauds. — La vie des guêpes. — La vie des libellules. — La vie des rivières, des eaux dormantes. — Vipères de France. — Palombes et colombes, chaque vol.	3.10

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Instituteurs, institutrices! Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves!

Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :



WILH. SCHWEIZER & Co. WINTERTHUR

le calcul
l'école active
le travail manuel

Cours de vacances à St-Gall

organisés par le Canton et la Ville de Saint-Gall à l'Institut sur le Rosenberg, Saint-Gall.

Cours d'allemand pour instituteurs et professeurs (14 juillet au 9 août). Ces cours correspondent, dans leur organisation, aux cours de vacances des universités françaises et sont destinés aux maîtres et maîtresses de la Suisse française et italienne. Examen final avec délivrance d'un certificat officiel de langue allemande. Prix du cours : Fr. 50.

Cours de langues pour élèves (juillet-septembre). Ces cours sont donnés complètement à part des cours pour maîtres et ont pour but d'approfondir les connaissances théoriques et pratiques des langues. L'après-midi de chaque jour est réservé aux sports et excursions.

Pour de plus amples renseignements sur les deux cours, s'adresser au directeur K. E. Lusser, docteur ès lettres, Institut sur le Rosenberg, Saint-Gall.

POMDOR

Cidrerie d'Yverdon. Tél. 277

CIDRE DOUX

le bon jus de pommes non fermenté, boisson saine et nourrissante.



ORGUE, HARMONIUM

Leçons par Mlle Olga Huber ^(organiste) _(diplômée) Place Chauderon 14, Lausanne

Si vous habitez GENÈVE,
profitez de notre **Carte d'Acheteur**
qui vous facilitera dans tous vos achats

Renseignements sur simple demande

SAMA

BRITANNIA

9, Rue du Rhône - Genève